

Bruxelles, le 22 juillet 2025
(OR. en)

11820/25
ADD 1

DENLEG 35
FOOD 68
SAN 480

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	18 juillet 2025
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	D(2025) 105920 Annexe
Objet:	ANNEXE du RÈGLEMENT (UE) .../... DE LA COMMISSION du XXX refusant d'autoriser une allégation de santé portant sur des denrées alimentaires et faisant référence à la réduction d'un risque de maladie

Les délégations trouveront ci-joint le document D(2025) 105920 Annexe.

p.j.: D(2025) 105920 Annexe

FR

ANNEXE

Allégation de santé rejetée

Demande — Dispositions applicables du règlement (CE) n° 1924/2006	Nutriment, substance, denrée alimentaire ou catégorie de denrées alimentaires	Allégation	Référence de l’avis de l’EFSA
Article 14, paragraphe 1, point a) — Allégation de santé relative à la réduction d’un risque de maladie	Jambon Joselito®	La consommation de jambon Joselito® réduit la concentration de cholestérol LDL dans le sang ou la tension artérielle.	Q-2022-00412